



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse

Audition du 21 novembre 2019 Synthèse des échanges

Participants :

CRPMEM de Corse :

- Mme Jessica DIJOUX, directrice

EDF :

- Stéphane THIRIET, chef de projet

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Bernard-Henri LORENZI, garant

FRANCOM :

- Clément DEVIEILHE, consultant (pour le compte-rendu)

Déroulement de la réunion :

La réunion s'est tenue le 21 novembre 2019 de 10h30 à 11h15.

Stéphane THIRIET a d'abord rappelé sur les grands principes du projet, les fuseaux de passage proposés au sud de Bastia et à Bonifacio, leurs enjeux et les travaux envisagés sur ces fuseaux.

Il est ensuite revenu sur la concertation préalable en cours, les permanences, réunions publiques et les auditions précédemment réalisées avec les organismes, associations et acteurs économiques du territoire.

Bernard-Henri LORENZI a quant à lui présenté le rôle des garants durant cette concertation placée sous l'égide de la CNDP.

La présentation du projet et plus particulièrement des fuseaux proposés au sud de Bastia et à Bonifacio a été l'occasion d'un échange entre EDF représenté par Stéphane THIRIET et Mme DIJOUX, directrice du CRPMEM.

Synthèse des échanges :

Mme DIJOUX a tenu à relayer l'information des pêcheurs selon laquelle les enjeux liés à la pêche sont aussi bien présents dans la zone maritime de l'aire Sud Bastia que dans celle de Bonifacio. Les professionnels ont par ailleurs indiqué qu'ils étaient prêts à rencontrer les maîtres d'ouvrage pour échanger sur les zones de pêche.

Stéphane THIRIET demande des précisions sur les principaux types de pêches que l'on retrouve dans ces secteurs.

Mme DIJOUX informe qu'il y a plusieurs types de pêches, les principales étant la pêche à la langouste au filet (de mars à septembre) et le chalutage. On dénombre un seul chalut sur Bastia. Deux chalutiers remontent également vers Bastia en partant du port de Campoloro.

Les zones de chalutage sont situées aujourd'hui entre 150 et 300 m de fond.

Cependant, le nouveau plan de gestion du chalutage en mer Méditerranée, planifié pour 2020, prévoit de restreindre les zones autorisées pour les chaluts au-delà de 6 miles nautiques. Les professionnels ne savent néanmoins pas quel impact aura ce nouveau plan sur la ressource et les zones de pêche.

Stéphane THIRIET demande des précisions concernant l'organisation du CRPMEM.

Mme DIJOUX indique que le CRPMEM est dirigé par un bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents en charge des quatre prud'homies de l'île : Bastia, Bonifacio, Ajaccio, Balagne. Cette division territoriale permet d'assurer la représentation de l'ensemble des pêcheurs de l'île au sein du Comité. Le CRPMEM est l'interlocuteur privilégié de l'État pour la pêche en Corse. Il souhaite promouvoir tout particulièrement la pêche artisanale.

Au terme de l'échange, Stéphane THIRIET propose de recontacter le CRPMEM dans quelques semaines afin de rencontrer les professionnels du secteur.

Sur le conseil de Mme DIJOUX, les échanges reprendront après la décision du préfet sur le choix des fuseaux – à l'horizon en janvier 2020 -, lorsque le tracé de passage des câbles sera précisé et que les professionnels pourront partager des informations plus ciblées.